

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

SG 88/31

Objet

ELECTIONS A LA CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
REVISION DES LISTES  
ELECTORALES  
DESIGNATION DE 2 DELEGUES

DATE DE CONVOCATION

18 MARS 1988

DATE D'AFFICHAGE

18 MARS 1988

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 33  
Nombre de présents ..... 33  
Nombre de votants ..... 33

POUR : 27

CONTRE :

ABSTENTION : 6

2 /

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt huit

le vingt quatre Mars à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. DE LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire - TAP - BOUTET -  
MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - MME LAFAYE - BUCHET -  
MM. BARBAT - NELLE BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -  
CANDAU - MME CENAC - MM. COUNIL - MME DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -  
GAUDIN - MM. GEOFFROY - MME JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -  
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT -  
RIVES - ROUDOT - THOMAS.  
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

Les élections pour le renouvellement des membres de la  
Chambre Départementale d'Agriculture auront lieu entre le  
15 Janvier et le 23 Février 1989.

Conformément aux dispositions du décret 87-1058 du  
24 Décembre 1987, la révision des listes électorales doit être  
tenue par une commission composée du Maire ou de son représentant,  
d'un délégué du Préfet et d'une personne désignée par le Conseil  
Municipal et remplissant les conditions pour être électeur à  
la Chambre d'Agriculture.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- vu le décret n° 87-1058 du 24 Décembre 1987 relatif à la  
révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture,
- vu la circulaire préfectorale du 23 Février 1988 relative à la  
révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture,

.../...

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
- 1. AVR. 1988  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

DECIDE

- De désigner en qualité de membre de la Commission :

M. BIRON Edouard

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Député-Maire,  
Le Maire-Adjoint

Y.TAP

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small hook at the end, followed by a large, sweeping curve that loops back to the left.